

# Règlement

## Table des matières

1	Présentation & format de course.....	2
2	Lots et récompenses.....	2
3	Horaires .....	2
4	Le parcours .....	2
5	Inscriptions .....	3
6	Certificat médical et PPS .....	3
7	Dossards .....	3
8	Retraits des dossards.....	3
9	Balisage.....	4
10	Briefing d'avant course.....	4
11	Sécurité et secours .....	4
12	Abandon .....	5
13	Éthique et responsabilité .....	5
14	Sanctions .....	5
15	Modification / Annulation de l'épreuve.....	6
16	Assurances.....	6
17	Droit à l'image .....	6
18	Loi informatique et liberté .....	7
19	Acceptation complète du règlement.....	7
20	Organisation .....	7

## 1 Présentation & format de course

Le format de course est le suivant :

- Départ à 09h00, devront être présent les coureurs en solo ainsi qu'au minimum un coureur par équipe.
  - Une boucle de **5 km** est à réaliser le maximum de fois en l'espace-temps de **5 heures**.
  - Possibilité de réaliser ce défi **seul**, ou par équipe de **2** ou **5**.
  - Pour les équipes, ils ont la possibilité de courir ensemble ou non. *Ainsi, si 2 coureurs décident de courir ensemble, ils comptabiliseront 2 boucles à leurs arrivées.*
  - Attention durant toute l'épreuve, pour les équipes de 5 uniquement, au minimum un coureur devra rester au village se reposer.
  - Pour les équipes, chaque coureur se devra de réaliser au minimum une boucle.
  - Nous comptabilisons chaque boucle au village.
  - Les équipes sont libres d'avoir un coureur sur la boucle ou non.
  - A l'issue du défi, une remise des récompenses sera effectuer.
  - Au bout de 5 heures, nous ne comptabilisons plus les boucles réalisés.
  - Si au bout de 5 heures, des coureurs se retrouvent encore sur le parcours, alors leurs dernières boucle ne sera pas compté. Vous l'aurez compris, à vous d'évaluer le temps à l'approche des 5 heures pour déterminer si oui ou non vous pouvez refaire un dernier tour.
- **FIV'NISHER** → Accomplir 10 boucles

Cette manifestation est ouverte à tout majeur.

## 2 Lots et récompenses

Les coureurs ou les équipes FIV'NISHER seront dotés de lots, en rapport à leurs inscriptions (seul, à 2 ou à 5), le FIV'NISHER seul sera très bien récompenser !

## 3 Horaires

08h00 – Ouverture village animations/partenaires

08h45 – Briefing sécurité/course

09h00 – Départ Défi Des 5

14h00 – Fin Défi Des 5

15h30 – Fermeture village animations/partenaires

## 4 Le parcours

Le parcours est tracé très majoritairement sur des sentiers en forêt. Le parcours fait l'objet d'un balisage distinctifs.

Détails du parcours sur [tracedetrail.fr](https://tracedetrail.fr).

Distance	5 km
Dénivelé	160 m

Les ravitaillements proposent boissons et alimentation solide.

Des contrôles sont effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

## 5 Inscriptions

Ouverture des inscriptions en ligne le **05 janvier 2025 à 12h00** directement sur le site de notre partenaire.

La clôture des inscriptions est le **14 mars 2025 à 23h59**.

En vous inscrivant à cette course vous certifiez que vous êtes apte à l'exercice présenté. L'organisation se décharge de toute responsabilités liées à des problèmes le jour de la manifestation.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et se déroulent selon la procédure suivante :

- Inscription et paiement sur le site en remplissant le formulaire en ligne.

Les inscriptions ne seront définitives qu'à la réception complète de tous les éléments du dossier d'inscription.

Les inscriptions se déroule sur <https://www.wanatime.fr/>

## 6 Certificat médical et PPS

Cette manifestation étant non chronométré, non affilié FFA, nous ne demandons pas de certificat médical ou de PPS.

En revanche, l'organisation se décharge de toutes responsabilité en cas de problème sur la manifestation.

## 7 Dossards

Le dossard est nécessaire pour accéder aux parcours et aux ravitaillements.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être **visible en permanence et en totalité** pendant toute la course.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement.

## 8 Retraits des dossards

Le retrait des dossards se fera individuellement.

L'organisation se décharge de toute responsabilités liées à des problèmes le jour de la manifestation.

Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ de la course accepte et valide le présent règlement.

Ouverture du stand retraits des dossards le **dimanche 16 mars 2025 à 08h00**.

## 9 Balisage

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Certaines traversées à risques seront contrôlées par des signaleurs.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

## 10 Briefing d'avant course

Un briefing de l'organisation aura lieu avant le départ afin de communiquer aux concurrents les dernières informations concernant la course, la météo ou le balisage.

La présence de tous les concurrents est donc indispensable.

## 11 Sécurité et secours

Les secours et soins aux coureurs et au public sont assurés par des médecins et secouristes.

L'équipe de secouristes est destinée à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Cette équipe est en liaison téléphonique permanente pendant toute la durée de l'épreuve avec le responsable sécurité.

**N° de téléphone du Responsable Sécurité :**  
Vous sera communiqué  
\*\*\* \*\* ultérieurement

En cas d'impossibilité de joindre le PC secours, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »).

**Composez le 112**

(Zone Urgences seulement)

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
- à faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessitera

Le médecin officiel est habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

**Tout concurrent persistant à poursuivre la course après s'être vu retirer son dossard, le fera sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.**

## 12 Abandon

Tous les coureurs peuvent prendre la décision à tout moment d'arrêter de faire la boucle sur le lieu du départ/arrivé.

En cas d'abandon sur le parcours, le coureur doit obligatoirement prévenir le PC Course



Il est demandé aux coureurs de prévenir au plus vite de leur abandon afin de ne pas déclencher inutilement une recherche de coureurs.

## 13 Éthique et responsabilité

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours. Il assure son autonomie durant toute l'épreuve entre les points de ravitaillement et se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et les bénévoles.

Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur soi et sur autrui.

La sécurité est un impératif : un dispositif de sécurité et de santé mis en place par l'organisation est conçu pour apporter son soutien aux participants et aux membres de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle de tous.

Durant la course, chaque concurrent et chaque équipe se doivent assistance mutuelle.

## 14 Sanctions

Pour leur propre sécurité, les concurrent·e·s s'engagent à respecter les règles de course.

L'épreuve est organisée dans le plus pur esprit sportif des Trails.

**Sont interdits :**

- Suiveur motorisé, ravitaillement sauvage, jet de ravitaillement usagé hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la flore respect du parcours balisé et de l'environnement traversé.
- Toute attitude contraire à ce principe pourrait entraîner la disqualification du coureur.
- Si un manquement au règlement entraîne une prise de risque importante (prise d'un médicament dangereux, manque d'un matériel indispensable sans possibilité de s'en procurer rapidement etc...), le coureur pourra être mis hors course.
- Si une situation de tricherie grave considérée comme contraire aux règles et aux valeurs du trail est constatée, le directeur peut mettre hors course un coureur, sur sa simple appréciation.

## 15 Modification / Annulation de l'épreuve

Dans le cas où l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (*ex: décision préfectorale*), il sera procédé au remboursement du montant de l'engagement (hors frais de gestion).

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires, neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

## 16 Assurances

### Responsabilité civile

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

### Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle.

## 17 Droit à l'image

Du fait de son engagement, tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, reprises à l'occasion de sa participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Le participant renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

## 18 Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

## 19 Acceptation complète du règlement

Chaque coureur déclare connaître et accepter le présent règlement et s'engage à l'accepter sans réserve.

## 20 Organisation

Le Défi Des 5 est porté par l'association indépendante de l'UTTN : *UTTN loi 1901 inscrite en Préfecture de Meurthe et Moselle, dont le siège social est situé à 54250 CHAMPIGNEULLES*.

Le comité d'organisation **Défi Des 5** se réserve le droit de révision du présent règlement, dans cette éventualité, l'organisateur mettra en œuvre une procédure d'information aux concurrents.

**Tout concurrent retirant son dossard et prenant le départ accepte et valide la totalité du règlement et la charte éthique.**